

Évaluation de la recherche



Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel (CERDI)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Sud

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019 VAGUE E

Rapport publié le 14/02/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts²:

Valérie-Laure Benabou, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

²Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).



Les données chiffrées du tableau de ce document sont extraites des fichiers déposés par les tutelles (dossier d'autoévaluation et données du contrat en cours / données du prochain contrat).

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel Nom de l'unité:

Acronyme de l'unité: **CERDI**

Label demandé:

Type de demande : Renouvellement à l'identique

N° actuel:

Noms des directeurs

(2018-2019):

M. Jean Lapousterle, M. Pierre Sirinelli

Noms des porteurs de

projet (2020-2024): M. Jean Lapousterle, M. Pierre Sirinelli

de thèmes du projet :

Nombre d'équipes et /ou Il n'y a pas de sous-équipes

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : M^{me} Valérie-Laure BENABOU, Université d'Aix-Marseille

Experts: M. Guillaume BEAUSSONIE, Université de Toulouse 1 Capitole

M. Fabrice SIIRIAINEN, Université de Nice Côte d'Azur

M. Edouard TREPPOZ, Université de Lyon 3 (représentant du CNU)

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Pauline Türk

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES **TUTELLES DE L'UNITÉ**

M Etienne Auge, Université de Paris-Sud

M. Boris Barnabe, Université Paris-sud



INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CERDI (Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel), né en 1988, est un centre de recherche juridique de l'Université Paris-Sud et en son sein de la Faculté Jean Monnet, qui a le statut d'équipe d'accueil.

Il dispose de locaux au sein du bâtiment D de la Faculté Jean Monnet, 54 Boulevard Desgranges, 92330 à Sceaux

DIRECTION DE L'UNITÉ

Le CERDI est dirigé par M. Jean Lapousterle (Paris-Sud) et M. Pierre Sirinelli (Paris 1) depuis septembre 2017. Durant l'année 2016/2017, la co-direction était assurée par M^{me} Julie Groffe et M.Pierre Sirinelli, et de 2013 à 2016, par M^{me} Alexandra Bensamoun et M. Pierre Sirinelli.

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux SHS2_1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le CERDI a, depuis sa création, développé son activité autour du droit de l'immatériel. Initialement tourné vers le droit de la propriété intellectuelle au sens large et le droit de l'informatique, il a accompagné l'évolution des réseaux numériques et le phénomène de convergence des médias en élargissant ses champs d'intervention pour appréhender l'ensemble des domaines dont le fil rouge est l'application du droit aux technologies de l'information et de la communication.



EFFECTIFS DE L'UNITÉ

_	•••		/
Com	position	de I	unite

Centre d'Etudes et de Recherche en Droit de l'Immatériel (CERDI)

Personnels en activité	Nombre au 30/06/2018	Nombre au 01/01/2020
Professeurs et assimilés	5	4
Maîtres de conférences et assimilés	10	11
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS autres personnels cadre et non cadre EPIC	0	0
Sous-total personnels permanents en activité	15	15
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	0	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres	0	
dont doctorants	12	
Autres personnels non titulaires	0	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	12	
Total personnels	27	15



AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Le CERDI est riche d'une longue expérience sur des thématiques de recherche devenues très visibles et qui demeurent stratégiques. Les projets de recherche sur des thèmes novateurs montrent que l'unité ne s'est pas départie de son esprit pionnier. La quantité et la qualité de la production des chercheurs font du CERDI une unité d'excellence dans ses secteurs de recherche en France et à l'étranger. Certains membres ont pu mettre leur expertise au service de la définition de politiques publiques. Le renforcement des coopérations internationales ainsi que l'implication dans des projets de recherche (Idex, Labex) ont contribué à accroitre la place du CERDI lors du dernier contrat, conformément aux recommandations issues du précédent rapport de d'évaluation. Ce rayonnement est pleinement perçu par les tutelles. La taille de l'unité, la topologie des lieux de recherche ainsi que le l'investissement de longue date de la direction confèrent au CERDI une aptitude à accompagner l'initiative des chercheurs plus ou moins expérimentés dans une dynamique collective, dont les membres retirent un bénéfice à la fois humain et scientifique. Le caractère informel des processus de décision a permis d'allier réactivité et agilité dans un contexte de forte reconfiguration tant de la composition de l'unité que de la constitution de Paris-Saclay, où le CERDI a su trouver sa place.

Une plus grande lisibilité externe des processus de décisions et des degrés d'implication des chercheurs associés permettrait à l'unité de faire davantage valoir son rayonnement dans le monde socio-professionnel et d'en tirer parti dans le cadre de projets appuyés sur des contrats de recherche (ANR, H2020...). En outre, le CERDI fait beaucoup de choses avec peu de moyens. Les ressources tant financières qu'humaines demeurent limitées au regard de l'ampleur des actions entreprises. Cette situation conduit l'unité à faire preuve d'un très grand dynamisme tant dans la recherche de financement que dans la prise en charge administrative de son activité. Mais cette situation reposant sur l'implication sans failles de la direction de l'unité et de ses chercheurs seniors n'est pas pleinement satisfaisante. Le renouvellement des membres de l'équipe questionne la soutenabilité d'une telle organisation, la charge ne devant pas, à l'avenir, peser sur des jeunes chercheurs, sans risque d'obérer leur carrière. Enfin, le nombre des enseignants-chercheurs en situation d'encadrer des thèses reste limité, au détriment de la croissance, voire du maintien d'un encadrement doctoral appuyé sur les axes forts du CERDI, ce qui doit être pris en compte pour garantir, dans le cadre de Paris Saclay, des pôles de recherche cohérents, pérennes et attractifs, indépendamment de la mobilité éventuelle des enseignants-chercheurs au cours de leur carrière.

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne: www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales Évaluation des établissements Évaluation de la recherche Évaluation des écoles doctorales Évaluation des formations Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10

